

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation Continue

Merci de nous retourner ce bulletin **signé avant le :10/01/2014** accompagné de votre règlement par chèque, à l'adresse suivante :

E.R.A.G.E. Délégation Alsace

4, rue Brûlée – CS70008 - 67085 STRASBOURG CEDEX • Tél. 03 88 14 19 09 – Fax. 03 88 35 62 27 • alsace@erage.eu

JOURNEE D'ACTUALITE DE DROIT SOCIAL

Vendredi 17 janvier 2014
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Vos coordonnées

Nom : Prénom :
Cabinet ou structure :
N° Voie :
CP Ville :
Tél. : Fax : Siret :
Courriel : Case Palais :
Barreau : Année de prestation du Grand Serment :
Profession : avocat libéral, avocat salarié, bâtonnier ancien bâtonnier, magistrat, notaire, expert,
 Autre : précisez.....

Tarif de la formation

Cocher le montant de votre chèque (1 seul chèque par formation et par avocat, libellé à l'ordre de l'ERAGE)
Votre inscription ne sera validée qu'à réception du bulletin accompagné du règlement, sous réserve de places disponibles.

TARIF

180 € : Avocat et autre public

120 € : Avocat 2 premières années d'exercice (Avocat ayant prêté serment à partir de novembre 2012. Jusqu'à la fin de la deuxième année d'exercice, l'ERAGE offre un tarif préférentiel aux jeunes avocats.)

J'accepte les conditions générales de cette formation

Date :

Signature :

Cachet :



E.R.A.G.E. Délégation Alsace
4 rue Brûlée – CS 70008
67085 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 14 19 09 – Fax. 03 88 35 62 27 •
alsace@erage.eu
Case Palais 79



JOURNEE D'ACTUALITE DE DROIT SOCIAL

Vendredi 17 janvier 2014
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Formation limitée à 150 personnes. Date limite d'inscription : 10 janvier 2014

Spécialisation : Droit social

Niveau de la formation : 1. Initiation 2. Perfectionnement 3. Expertise
 4. Actualisation

Colloque organisé par

L'ERAGE
FORMATION CONTINUE – DELEGATION ALSACE

LE LABORATOIRE DE DROIT SOCIAL DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG
LE MASTER 2 DROIT SOCIAL DE LA FACULTE DE DROIT DE STRASBOURG

Lieu de la Formation :

ERAGE
AMPHITHEATRE
4 rue Brûlée
67000 STRASBOURG

SEPTIEME JOURNEE D'ACTUALITE DE DROIT SOCIAL

Vendredi 17 janvier 2014

Lieu : Ecole Régionale des Avocats du Grand Est de Strasbourg, Amphithéâtre
4 rue Brûlée
67000 STRASBOURG

PROGRAMME

8h45 : Accueil des participants

9h00 : Ouverture et présentation de la journée

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, *Professeur des Universités -
Directeur de l'équipe Droit Social (UMR DRES) – Université de Strasbourg*

Président de séance : Maître Dominique EDEL, *Avocat au Barreau de Colmar*

Discutant : Maître Jean-Pierre GUICHARD, *Avocat au Barreau de Strasbourg,
Spécialiste en droit social*

9h20 : ACTUALITE DU TRANSFERT DE L'ENTREPRISE

Monsieur Nicolas MOIZARD, *Maître de conférences, Université de Strasbourg*

9h40 : Discussions

10h00 : ACCORD DE MAINTIEN DE L'EMPLOI (employeurs)

Maître Vanessa PARISOT, *Avocate au Barreau de Colmar, Spécialiste en droit
social*

10h20 : Discussions et 10h40 : Pause café

11h00 : ACCORD DE MAINTIEN DE L'EMPLOI (salariés)

Maître Luc DORR, *Avocat au Barreau de Strasbourg, Spécialiste en droit
social*

11h20 : Discussions

**11h40 : LE RENOUVEAU DE LA PROCEDURE DE LICENCIEMENT COLLECTIF SUITE A LA
LOI DU 14 JUIN 2013**

Monsieur Frédéric GEA, *Agrégé des Facultés de Droit, Directeur du Master
Droit du travail et de la protection sociale, Professeur à la Faculté de droit de
Nancy - Université de Lorraine*

12h00 : Discussions

12h30 à 14h00 : Déjeuner libre

Président de Séance : Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, *Professeur des
Universités - Directeur de l'équipe Droit Social (UMR DRES) – Université de
Strasbourg*

Discutant : Maître Xavier PELISSIER, *Avocat au Barreau de Strasbourg, Spécialiste en
droit social*

14h00 : INTERNET ET DROIT DU TRAVAIL

Madame Marguerite KOCHER, *Maître de conférences, Université de
Haute Alsace*

14h20 : Discussions

14h40 : ACTUALITE DE LA REPARATION DU RISQUE PROFESSIONNEL

Madame Morane KEIM-BAGOT, *Docteur en Droit, Université de Strasbourg*

15h00 : Discussions et 15h20 : Pause café

15h40 : COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

Maître Philippe WITTNER, *Avocat au Barreau de Strasbourg, Spécialiste en
droit social*

16h00 : Discussions

16h20 : ACTUALITE DES CONFLITS DE LOIS ET DES CONFLITS DE JURIDICTIONS

Monsieur Nicolas NORD, *Maître de conférences, Université de Strasbourg*

16h40 : Discussions

17h00 : Clôture de la Journée

Conditions générales

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Aucun règlement en espèce ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée par l'avocat lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par l'avocat, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement, lequel vous sera retourné si le nombre maximal de participants est atteint.

organisme de formation N° 42670280867

Etablissement reconnu d'utilité publique par l'article 13 de la loi n°71-1130 du 31/12/1971 modifiée